

PAR COURRIEL :

Montréal, le 3 août 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour les adresses 5635 à 5655,
avenue Papineau, (Rosemont/La Petite Patrie) Montréal (Lots 3 795 703,
3 795 705 Cadastre du Québec)

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 27 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, concernant le 5635, avenue Papineau, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Note au dossier datée du 15 avril 1999; 1 page
2. Note au dossier datée du 8 novembre 1999; 1 page
3. Rapport d'inspection daté du 26 mai 2000; 3 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

NOTE AU DOSSIER

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 1999-04-15

I. IDENTIFICATION

BLANCHISSAGE INDUSTRIEL P.R.V. LTÉE

DATE D'INSPECTION : 1999-04-13

INSPECTEUR : Iris Diaz

Cette compagnie a obtenu un certificat de déversement des eaux usées de la CUM en février dernier.

Nous avons reçu copie de ce permis et une inspection fut demandée. Elle a été effectuée le 13 avril dernier.

Lors de l'inspection, j'ai rencontré M. art 53-54, propriétaire de la compagnie. Il m'a indiqué que même si le projet visant à améliorer le rejet des eaux usées à l'égout devait être présenté avant le 31 mars dernier, il n'était pas prêt encore et avait obtenu un délai de la part de la CUM.

Il compte les réaliser pendant les vacances d'été, c'est-à-dire à la fin juillet.

Parmi les matières dangereuses résiduelles susceptibles d'être générées par la compagnie et indiquées dans le certificat, on retrouve des huiles de lubrification usées, des teintures inutilisables, des boues et résidus du bassin d'égalisation et des absorbants contaminés.

M.art 53-54 m'a indiqué que concernant les huiles de lubrification, il n'en générerait pas puisque cette huile n'était jamais changée, on en rajoutait aux laveuses seulement ; pour ce qui est de teintures inutilisables, il n'en générerait pas non plus, car même si une couleur n'est pas utilisée souvent, il la garde. Pour ce qui est des autres MDR, il dit ne pas en générer.

Je recommande de faire un contrôle en octobre prochain, lorsque le nouveau système de traitement des eaux sera en fonctionnement.



Réalisé par

Iris Diaz

99/04/15

Les huiles de lubrification normalement doivent être changées !. Lors de la prochaine inspection vérifier s'il n'y a pas des huiles usées



Vérifié par

André Dufresne

99/04/15

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal

NOTE AU DOSSIER

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 1999-11-08

1. IDENTIFICATION

BLANCHISSAGE INDUSTRIEL P.R.V. LTÉE

DATE D'INSPECTION : 1999-11-05

INSPECTEUR : Iris Diaz

Cette compagnie a obtenu un certificat de déversement des eaux usées de la CUM en février dernier. Suite à la réception de ce permis j'ai réalisé une inspection le 13 avril 1999.

A ce moment-là M.art 53-54 , propriétaire de la compagnie m'a indiqué que même si le projet visant à améliorer le rejet des eaux usées à l'égout avait été présenté avant le 31 mars dernier, il n'était pas prêt encore pour effectuer les travaux et avait obtenu un délai de la part de la CUM.

Il comptait les réaliser pendant les vacances d'été, c'est-à-dire à la fin juillet.

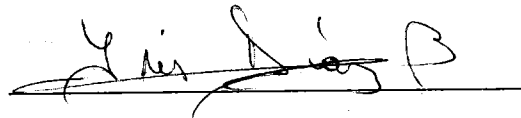
Nous avons donc décidé de réaliser une autre inspection à l'automne 99, lorsque les travaux d'aménagement seraient finis.

J'ai fait un contrôle le 5 novembre 1999 mais il venait de recevoir le permis pour l'installation d'un bassin d'équilibre et un réservoir pour l'eau de javel. Ce permis s'ajoute à celui émis le 2 février 1999. Aucun travail d'aménagement n'a encore été fait. Le permis exige la réalisation des travaux au plus tard le 3 mars 2000.

Parmi les matières dangereuses résiduelles susceptibles d'être générées par la compagnie et indiquées dans le certificat, on retrouve des huiles de lubrification usées, des teintures inutilisables, des boues et résidus du bassin d'égalisation et des absorbants contaminés.

M.art 53-54 m'a indiqué que concernant les huiles de lubrification, il n'en générerait pas puisque cette huile n'était jamais changée, on en rajoutait aux laveuses seulement ; pour ce qui est de teintures inutilisables, il n'en générerait pas non plus, car même si une couleur n'est pas utilisée souvent, il la garde. Pour ce qui est des autres MDR, il dit ne pas en générer. Il n'y en avait aucune en entreposage.

Je recommande de faire un contrôle en avril 2000, lorsque le nouveau système de traitement des eaux sera en fonctionnement.



Réalisé par

Iris Diaz

99/11/08



Vérifié par

André Dufresne

99/11/09

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-05-25

INSPECTEUR :

Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Blanchissage Industriel PRV ltée.

5635, rue Papineau
Montréal (Québec)
H2G 2W2

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



art 53-54 , président

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la gestion et l'élimination des MDR.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette compagnie a obtenu un permis de déversement des eaux usées de la CUM en février 1999. Les travaux n'ont pas pu être complétés qu'à la fin avril 2000.

Les eaux usées sont recueillies dans un réservoir souterrain d'où elles sont pompées vers un réservoir d'équilibre à trois compartiments. Il y a rejet à l'égout par la suite après vérification du pH.

Les boues s'accumulant dans les trois compartiments du réservoir d'équilibre seront pompées et éliminées immédiatement. Des analyses seront faites au préalable par le même laboratoire qui fait le suivi des eaux. Aucune expédition n'a eu lieu à date puisque le système vient d'être mis en marche.

En ce qui concerne les matières périmées ou hors d'usage, on n'en génère pas, selon M_{art} 53-54, car la plupart sont en poudre et n'ont pas de date d'expiration.

Pour ce qui est des huiles usées, le seul endroit où on en utilise est dans un compresseur. L'huile est changée une fois par année et envoyée au fournisseur pour fins d'analyse.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0273201

DATE DE RÉDACTION : 2000-05-26

3. CONCLUSION

Il n'y a aucune matière dangereuse générée.

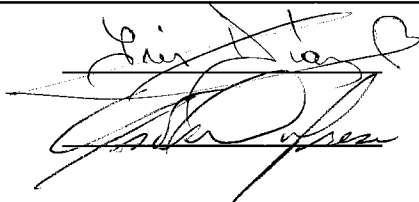
Aucune infraction ne fut constatée.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Iris Diaz



2000/05/26

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne



00/05/29

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
